

COMMISSION ELECTORALE FEDERALE

PROCES-VERBAL N°8 DU 24 MAI 2017

SAISON 2016/2017

Présents :

Jacques HUBY, Président de la CEF
Edith CHABUEL, Pierre SUZZARINI, Sylviane TROLARD

Excusé :

Thierry BARDAUD

Ordre du jour : Préparation de l'AG de Nantes

1. Rappel des obligations fédérales et des divers documents reçus

2. Examen des tableaux récapitulatifs des délégations

- **Tableau créé par Jacques HUBY**
- **Tableau transmis par Sylvie PROUVE**

Explications, échanges et remarques
Position de la CEF et validation des délégations

3. Explications sur le tableau que Thierry BOLOMEY doit nous adresser

4. Tour d'horizon des anomalies et problèmes rencontrés

1. RAPPEL DES OBLIGATIONS FEDERALES ET DES DOCUMENTS RECUS

Jacques HUBY a rappelé les différents textes mis à notre disposition et à partir desquels les membres de la CEF doivent se baser afin de mener à bien leurs travaux, à savoir :

- les Statuts, le Règlement Intérieur : les différents textes et articles qui régissent le cadre général des dispositions électorales

Jacques HUBY a rappelé, à cette occasion, que si nous avons rencontré au cours de nos études générales de ces textes (Statuts et RI) des problèmes de lecture, des questions précises sur la forme et/ou sur le fond, des propositions à faire, etc ... ce sera à la CCSR et à son Président qu'il faudra les faire.

En revanche s'il s'agit du domaine strict de celui de la CEF, c'est bien vers le Secrétaire Général qu'il faudra nous tourner.

- le calendrier administratif et statutaire

Sera présenté au prochain Conseil d'Administration
Date de diffusion : 15/06/2017
Auteur : Jacques HUBY

Un examen des actions devant être réalisées à la date du 25 Mai a été fait. Nous constatons les éléments suivants :

1° Notification aux délégations régionales par le Secrétaire Général de la date où se tiendra l'Assemblée Générale. **Date butoir : pour le 25/04/2017 OK, point 1 réalisé.**

2° Avant que le collège électoral soit arrêté suivant l'article 11.2 des Statuts, il appartient au Service de la FFVB, de signaler au Secrétariat Général et à la Commission Electorale Fédérale, les GSA qui ne seraient pas à jour financièrement concernant la validité de leurs affiliations. Seules les licences intégralement délivrées (en règle administrativement et financièrement) à la FFVB à la date de l'application du barème seront comptabilisées pour l'attribution des voix des délégations. **Date butoir : le lundi 22/05/2017, non réalisé. Pas de communication fédérale sur ce sujet, donc pas d'élément de contrôle.**

3° La CEF rappelle les conditions de validité de l'élection des délégués régionaux et signifie aux Ligues Régionales les anomalies éventuellement constatées afin que celles-ci puissent effectuer les régularisations nécessaires ou les relancer si aucun document n'est parvenu à la FFVB. La Commission Electorale vérifie la régularité de l'élection des délégués régionaux figurant sur le PV de l'AG régionale (élection de l'olympiade) que la ligue aura retourné par tout moyen à la FFVB. Date butoir : jeudi 25/05/2017. Vérifications et contrôles effectués en Janvier 2017.

4°) Les Ligues Régionales sont tenues de communiquer au siège de la Fédération :

- a) Le nom des délégués régionaux titulaires et suppléants qui assisteront à l'AG Fédérale
- b) L'extrait du PV de l'AG régionale relatif à cette élection

Cette communication devra être faite par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception par la FFVB. **Date butoir : jeudi 25/05/2017. L'examen de l'alinéa (a) révèle 4 Ligues n'ayant pas répondu le jour de la réunion de la CEF (24/05/2017). Voir chapitre (2°).**

- o Le tableau des Délégués Régionaux des Ligues Régionales

Tableau établi à l'occasion de la tenue de l'AG de Février 2017.

* le CODE ELECTORAL

Ce document est actuellement en cours d'élaboration.

Sur le précédent PV (N°7 de la CEF du 22 Avril dernier) nous demandions à ce que la CEF intègre la cellule de réflexion devant mener les travaux de ce nouveau CODE ELECTORAL.

Aujourd'hui, nous estimons qu'il n'y a pas urgence à faire valider ce nouveau texte par la prochaine AG, et que précipiter sa sortie ne servira pas à améliorer son contenu.

Dans ces conditions, nous réitérons notre demande de participation aux travaux et nous proposons que soit repoussée la date de sa validation à l'AG suivante.

2. EXAMEN DES TABLEAUX RECAPITULATIFS DES DELEGATIONS

De manière à rendre les contrôles plus synthétiques, au niveau de la CEF, Jacques HUBY a réalisé un tableau sur lequel on peut se rendre compte, d'une seule lecture, si l'ensemble des délégations sont bien en conformité avec les obligations fédérales.

Nous avons trois remarques à faire dont une amenant la CEF à poser des réserves :

1°) Il nous a été dit, (via le Secrétariat Fédéral) que les PV des Assemblées Générales des Ligues, ou les extraits de PV, ont été communiqué à la FFVB en Janvier 2017 en vue de l'AG de Février 2017, et que les contrôles ont été fait à cette époque. Nous nous posons la question de savoir si la réforme territoriale n'est pas venue modifier depuis la structure même de certaines Ligues, pouvant rendre caduques des délibérations d'AG de 2016 ?

2°) L'ART 11.3 du RI note bien, et le calendrier vient bien le confirmer, que 30 jours avant une AG, les Ligues doivent communiquer, entre autres, le nom des délégués qui assisteront à l'AG. C'est d'ailleurs bien pourquoi, le Secrétariat Fédéral sous la signature même du Secrétaire Général de la FFVB a écrit et relancé toutes les Ligues.

A la date d'aujourd'hui, 24 Mai et à l'examen réalisé par la CEF, il s'avère que 4 ligues n'ont pas répondu à la date et à l'heure de cette réunion de CEF. Il s'agit des Ligues de : Bretagne, Corse, Guadeloupe et Guyane.

3°) Nous sommes donc amenés à poser des réserves pour non-conformité à cet article 11.3 de notre RI, sur ce point précis.

Tableau transmis par Sylvie PROUVE

Au plan nominatif des Délégations Régionales, il diffère de celui que nous avons-nous-même établi. Nous n'avons pas examiné la forme, mais uniquement le fond.

Les éléments qui ont servi à compléter ce tableau transmis par Sylvie PROUVE viennent d'une source différente de la source officielle (article 11.3 du RI). En effet, et selon ses dires, elle a complété son tableau d'après les inscriptions des ligues au plan de la logistique (hôtellerie, restauration, etc ...).

Il nous semble que ce mode opératoire n'est pas le bon, et que pour le moins le Secrétariat Fédéral s'est compliqué la tâche en allant chercher de deux manières différentes, une même information.

Dans tous les cas de figure, la notion officielle découle seule de nos textes fédéraux, en l'occurrence l'article 11.3 du RI.

3. EXPLICATIONS SUR LE TABLEAU QUE THIERRY BOLOMEY DOIT NOUS ADRESSER

Ce tableau, le COLLEGE ELECTORAL est complété par Thierry BOLOMEY, qui doit nous le transmettre dès lundi 29 Mai afin que la CEF le valide après contrôle, le transmette au Secrétariat Fédéral aux bonnes fins de publication et notification à toutes les Ligues, au plus tard le 1^{er} Juin prochain.

Ce tableau répertorie le total du nombre de voix attribuées à chaque délégation régionale, et dont elles disposeront à l'AG.

Ce tableau, et les données qu'il contient (nombre de voix par délégations), n'est pas figé. En effet, la CEF peut venir les modifier jusqu'au jour de l'AG.

4. TOUR D'HORIZON DES ANOMALIES ET PROBLEMES RENCONTRES

La mise en route de la CEF a été rendue compliquée par un environnement fédéral peu clair tant sur la forme que sur le fond.

Les membres de cette commission n'ont pas senti une solidarité fédérale sans faille autour d'eux.

S'il est vrai, et louable, que la CEF doit bénéficier d'une grande autonomie pour exercer ses missions en toute souveraineté et légitimité, il n'en est pas moins vrai que ses membres se sont souvent posés les questions de la nécessité de leur travail et tout simplement de l'existence de cette commission, hormis l'obligation ministérielle.

Seul le Secrétaire Général, Yves LBROUSSE, a approuvé notre démarche et a su être à l'écoute.

Aujourd'hui, il nous semble impératif de corriger ceci et de sentir que nos élus au plus haut niveau de la hiérarchie fédérale entendent notre discours, nos motivations et l'intérêt que nous portons à exercer les missions pour lesquelles nous avons été élus, et ce dans le meilleur environnement qui soit.

C'est pourquoi, tous les membres de la CEF sollicitent un entretien avec le Président Eric TANGUY et le Secrétaire Fédéral Yves LABROUSSE.

Selon la disponibilité du Président et du Secrétaire Général, nous proposons que cet entretien puisse se tenir le vendredi 23 Juin, la veille de l'AG, sur le site à Nantes après 18h30/19h, heure d'arrivée des derniers membres de la CEF.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion de la CEF prend fin à 22h.

La Secrétaire de la CEF
Edith CHABUEL

Handwritten signature of Edith Chabuel in black ink, featuring a stylized 'E' and 'C'.

Le Président de la CEF
Jacques HUBY

Handwritten signature of Jacques Huby in black ink, featuring a stylized 'J' and 'H'.